



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLÈGE GASTON DOUMERGUE SOMMIÈRES



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Feuille d'émargement
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | | Présent | Absent | Excusé |
|---|--|---|--------|--------|
| REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION | | | | |
| - Chef d'établissement : M. GOUCHAULT | |  | | |
| - Adjoint : M. LEVESCOT | |  | | |
| - Adjoint Gestionnaire : Mme OGER | |  | | |
| - Conseillère Principale d'Education : Mme LACAN | |  | | |
| PERSONNALITÉS | | | | |
| - de la collectivité de rattachement : | 1- Mme GIANNACCINI Conseillère départementale du Canton de Nîmes II | | | X |
| | 2- M. LARROQUE Conseiller départemental du Canton de Nîmes II | | | X |
| Personnalité | 1- Mme LECERF Maire de Souvignargues | | | X |
| - de la commune et groupement de communes, communauté agglomération : | 1- M. LACAN Conseiller municipal |  | | |
| | 2- Mme GUY Représentante Communauté De Communes | | | X |
| - qualifiée : | 1- M. JANNEZ Personnalité qualifiée |  | | |
| REPRÉSENTANTS ÉLUS DES PERSONNELS | | | | |
| - au titre des personnels d'enseignement, d'éducation | | | | |
| 1 – Mme LAURO-ROURESSOL | |  | | |
| 2 – Mme SOULLIER | |  | | |
| 3 – M. FREIJO | |  | | |
| 4 – Mme BAHY | |  | | |
| 5 – Mme BONNEROT | |  | | |
| 6 – Mme GOMEZ | |  | | |
| 7 – M. REY | |  | | |
| REPRÉSENTANTS ÉLUS PARENTS ET ÉLÈVES | | | | |
| Parents | 1 – Mme JOUJOUX |  | | |
| | 2 – M. JOUJOUX | | | |
| | 3 – Mme HERRY | | | |
| | 4 – M. LORENTE |  | | |
| | 5 – M. PONGE |  | | |
| | 6 – Mme PRANEUF |  | | |
| | 7 – Mme LECOURT | | | |
| Elèves | 1 – ARAMBURU Maé |  | | |
| | 2 – CASTANIÉ Mayane |  | | |
| | 3 – BAUDOUIN Samuel | | | |
| | | | | |

| | NOM PRENOM | QUALITE |
|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| Président de séance | M. GOUCHAULT Guillaume | Principal |
| Secrétaire de séance | M. LEVESCOT Nicolas | Principal adjoint |

| CHAPITRE | NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES | Observation éventuelle de l'Inspecteur d'Académie ou du Recteur |
|-----------------|--|--|
| I | Approbation du compte-rendu du CA du 06/11/2023 | |
| II | Autorisation à transiger | |
| III | Vote de la dérogation donnée au Chef d'Établissement concernant la passation des marchés à incidence financière annuelle | |
| IV | Vote du pourcentage des charges scolaires 2024 de la restauration | |
| V | Vote de la répartition des charges de la restauration 2024 | |
| VI | Présentation du budget du service restauration 2024 | |
| VII | Vote du budget 2024 | |
| VIII | Expérimentation sur les mentions portées sur les bulletins semestriels | |
| IX | Questions diverses | |

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

Début de séance : 17h49

Membres présents : 18. Le quorum est atteint

Mme DUTERRE, adjointe gestionnaire est invitée pour le CA, M GOUCHAULT précise qu'elle ne participera pas au vote.

Désignation du secrétaire de séance : le principal adjoint

CHAPITRE I - Approbation du compte-rendu du CA du 06/11/2023

Aucune modification du compte-rendu n'étant demandée, Monsieur GOUCHAULT soumet à l'approbation du CA le compte rendu du CA d'installation du 06 Novembre 2023.

Vote du compte-rendu du CA du 06 novembre 2023

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE II – Autorisation à transiger

Mme OGER prend la parole et rappelle :

Action d'intenter ou de défendre en justice.

Par application de l'article R421-9 du code de l'éducation que le chef d'établissement est autorisé à transiger pour mettre fin aux litiges les opposant à d'autres personnes physiques ou morales publiques ou privées.

Possibilité de recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande.

L'objectif est d'inciter à utiliser davantage la voie transactionnelle en cas de litige, pour régler à l'amiable les conflits.

Vote de l'autorisation à transiger

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE III – Vote de la dérogation donnée au Chef d'Établissement concernant la passation des marchés à incidence financière annuelle

Cet acte donne la possibilité au Chef d'établissement de signer les bons de commande sans avoir recours à la convocation du CA.

Vote de la dérogation donnée au Chef d'Établissement concernant la passation des marchés à incidence financière annuelle

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE IV – Vote du pourcentage des charges scolaires 2024 de la restauration

Mme Oger présente le Budget Service Restauration avec le détail des recettes. Elle rappelle que les tarifs de la restauration ont été votés lors du CA du 06.11.23 et informe que le nombre de repas par forfait a été modifié suite aux modifications données par le conseil départemental mais que ça n'a aucune incidence sur les tarifs du forfait : ils restent inchangés.

Vote du pourcentage des charges scolaires 2024 de la restauration
Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE V – Présentation du budget du service restauration 2024

Mme Oger informe le CA, qu'au 1^{er} janvier 2024, l'établissement bascule sur un nouveau logiciel national de comptabilité budgétaire « Opale ». Ce qui impose de répartir une partie des charges générales de l'établissement au SRH.

La proposition du pourcentage de participation aux charges communes pour le collège est de 15%. Cette participation aux charges correspond aux dépenses de chauffage, d'éclairage, de fluides, d'entretien, de contrats de maintenance (exemple extincteurs, portail, ...) revenant à la restauration. Le conseil départemental fixe une clef de répartition des coûts et une répartition des fluides sur le Service restauration comme suit :

Eau : 50%

Electricité : 20%

Gaz : 20%

Une variable d'ajustement sera prévue par le Conseil Départemental après le compte financier 2023 qui fixera alors le taux de répartition en fonction de l'établissement.

Vote du budget du service restauration 2024
Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE VI – Vote du budget 2024

Mme OGER rappelle les 4 principes généraux du budget d'un EPLE.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF, attribuée par le Conseil Départemental): 166 579€
L'an dernier la DGF était de 207 348 €, on observe une diminution de 20% soit - 40 769€ due à la baisse des coûts des fluides 2024 par rapport à 2023 et du fonds de roulement de 103 714,46€ au 01.12.22.

D'autres dotations peuvent également être octroyées dans le courant de l'année (projets, maintenance, réparation), dotation de la DSDEN et de la commune (CDSG).

- Sur le service AP (Activités Pédagogiques), il y a un déséquilibre de 22 419 €.

Un prélèvement se fera sur le Fond De Roulement, pour rééquilibrer et permettre à l'établissement de poursuivre ses projets pédagogiques.

6 voyages sont prévus, votés au CA du 06.11.23.

Quelques économies ont été réalisées notamment pour le CDI et désormais les sorties ou projets se feront sur la ligne activités disciplinaires des professeurs prévue à cet effet.

M. GOUCHAULT rappelle que le Pass Culture est un atout essentiel dans le financement des projets pédagogiques.

- Sur ALO (Administration et Logistique) :

Les lignes ayant un coût important sont celles concernant la viabilisation (eau, électricité, gaz)

Les autres lignes importantes sont les contrats et l'entretien de maintenance.

On note une augmentation du coût des produits nettoyage.

Les économies envisagées : réduction des photocopies, fournitures bureau, la maintenance et achat de matériel...

- La VE (Vie de l'Élève) est composée des aides sociales : Fonds social collégiens, des cantines, subventions pour le domaine de la citoyenneté responsable : Mission lutte pour le décrochage... Une aide à la restauration du CD34 est prévue pour les collégiens de l'Hérault.

- SRH (Service Restauration Hébergement) :

Présenté en début de séance, reprend l'achat des denrées, les reversements et la répartition des charges communes au SRH votée précédemment.

Budget équilibré sur les 3 services mais déséquilibre de 22 419€ sur le service AP.

Vote du budget du 2024

Abstention : 0 - Contre : 0 - Favorable : 18 voix (Total des voix : 18)

CHAPITRE VII – Expérimentation sur les mentions portées sur les bulletins semestriels

M. GOUCHAULT rappelle le manque de cohérence entre chaque conseil de classe et du manque d'équité envers les élèves.

Suppression des satisfecit

Néanmoins, il reste la possibilité d'encourager, de féliciter les élèves à travers les appréciations générales.

Cela n'engendre aucun impact sur l'orientation des élèves puisqu'elle est basée sur les résultats uniquement des élèves.

CHAPITRE VIII – Questions diverses

a) Devoirs faits : (mails de différents parents)

Nous souhaiterions savoir si une solution a été trouvée concernant la professeure qui prends en charge les 6eme pour devoirs faits.

Question de certains parents de 6eme : est ce qu'il serait envisageable, après les conseils de classe du 1 er semestre, que certains élèves soient "dispensés" de devoirs faits selon leurs résultats et appréciations des professeurs ?

M. GOUCHAULT explique que l'heure de devoirs faits OBLIGATOIRE ne peut pas être supprimée. Rentre dans la grille horaire hebdomadaire.

b) Devoirs (mail de différents parents)

Certains professeurs donnent des devoirs du jour au lendemain, à certaines classes, les élèves n'ont pas le temps de se "poser" le soir en rentrant ou après leurs activités sportives, bien qu'ils aient anticipé les devoirs le Week end

Serait-il possible de laisser plus de temps aux élèves surtout sur des gros devoirs maison à rendre ou autre ?

Mme ROURESSOL explique qu'il s'agit d'une situation peu fréquente. Les travaux les plus importants sont donnés avec un délai certain.

c) -Poids du cartable

Le poids du cartable reste un éternel problème, serait-il possible de projeter les pages des manuels ?

Les manuels sont souvent numériques, mais, selon les éditeurs nous sommes contraints à l'achat de manuels physiques. Le poids des cartables est souvent le résultat d'un manque d'organisation des élèves notamment dans les petites classes (peur d'oublier ses affaires).

d) Notation

Est-ce que la notation (exigences, difficultés etc.) est uniformisée pour les professeurs d'une même matière ? Car certains parents constatent une différence suivant les classes (même niveau) et même professeur

Les enseignants précisent que ce n'est pas possible car ce ne sont pas les mêmes évaluations, ni les mêmes outils pédagogiques et qu'il y a une différenciation pédagogique en fonction des élèves.

e) Cantine

Serait-il possible d'assister à un repas à la cantine afin de nous rendre compte par nous même du déroulement de ce moment, ainsi que la qualité des repas, le système de tri etc...

M. GOUCHAULT répond par l'affirmative. Il prendra l'attache des parents élus pour convenir d'une date en janvier prochain.

f) Visibilité

Est-ce possible de faire couper (coupe hivernale), les arbustes dans les virages à l'entrée du collège (passages piétons) car il n'y a aucune visibilité pour les véhicules ainsi que pour les piétons.

Le Conseil Départemental s'en occupe, cela fait partie de la programmation des travaux 2024. Si trop loin dans le temps la mairie s'en occupera.

g) -Places PMR

Est-ce que les places PMR devant le collège vont être repeintes ?

La demande doit être faite auprès du département.

h) -Harcèlement :

Après le retour du questionnaire concernant le harcèlement, qu'est-ce que le collège compte faire concrètement pour remédier à cela ?

Est-ce que tous les élèves y ont répondu ?

M. GOUCHAULT précise que depuis des années, le collège est mobilisé contre le harcèlement avec plusieurs interventions dans l'année par différentes associations, troupe de théâtre ou gendarmerie. Suite au QCM, le climat semble serein sans, à première vue, de situation de harcèlement.

i)WC

Nous souhaiterions savoir où en est le dossier concernant les WC

Le conseil départemental a été informé à plusieurs reprises.

Concernant les toilettes bouchées des filles, M Gouchault apporte un complément d'information reçu depuis le conseil d'administration.

La tuyauterie est défectueuse. Elle a été mal posée. Elle aurait dû être en pente mais elle est horizontale; ce qui a pour conséquence de faire stagner les eaux souillées d'où la présence répétée de bouchons.

De plus, des tuyaux en PCV ont été raccordés avec les anciens tuyaux en acier.

Enfin, il y a trop de coudes et de Y, ce qui provoque des blocages pour les évacuations à la sortie des toilettes filles.

A cause de cette eau stagnante dans cette vieille tuyauterie, de la graisse et du calcaire se sont accumulés créant ainsi de gros bouchons également.

L'entreprise a réussi à déboucher les toilettes et à casser de gros morceaux de calcaire

Des réparations sont prévues pendant les vacances de Noël pour remplacer toute la tuyauterie.

Le prochain CA se tiendra le mardi 27 février 2024.

À 19h45, la séance est levée.

Le Président de séance



G. GOUCHAULT

Le secrétaire de séance



N. LEVESCOT